

**Réunion du Conseil Municipal
Mercredi 15 juin 2016**

PRÉSENTS : Mme Marie-France LÉCULÉE, Maire, Mme Anne-Marie MARY, Mme Michèle POUPELARD, Mme Valérie BARANGER, M. Maurice BAUDRY, Mme Ingrid BURGAUD, Mme Marie-Pierre MICHAUD, M. Marc DANO, Mme Béatrice DUPUY, M. Jacques BOZEC, M. Christian BONNEAU (arrivée 19h25).

ABSENTS EXCUSÉS : M. Laurent SOULARD qui a donné pouvoir à Mme LÉCULÉE ; Mme Marie-Cécile CLISSON qui a donné pouvoir à M. BAUDRY ; M. Christian CLOUTOUR qui a donné pouvoir à M. BOZEC ; M. Bruno GALVAN qui a donné pouvoir à Mme Valérie BARANGER ; M. Christian BONNEAU.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Madame Michèle POUPELARD.

Observations sur le procès-verbal de la réunion du 25 mai :

M. BOZEC revient sur son intervention concernant le point « Exposition au Musée : convention avec la SCIP » : il a voulu dire que, s'agissant de notre Musée, c'est une « reconnaissance » qu'il soit devenu le Musée des Traditions de l'Île (de toute l'Île).

Mme le Maire propose au Conseil de différer le point n°2 inscrit à l'ordre du jour : « mise à disposition (payante) du local 1A place Constantin André, auprès de l'Association "Couleur Café" ».

En effet, des éléments nouveaux importants viennent de nous parvenir d'où la nécessité de reporter ce point.

Les conseillers acceptent cette démarche.

Location (bail précaire) du bâtiment anciennement "Atlantic Bar" pour une activité assistance et vente produits informatiques

Mme le Maire expose que la SARL Cronos Informatique exerçait son activité dans l'Île et Vilaine.

Le gérant (M. BRECHET) est le nouvel occupant de la maison la « Bosse Verte » rue Nationale.

Il souhaiterait devenir actif à Noirmoutier et donc exercer sur l'Île.

Il a démarché des entreprises sans résultat. Il a vu un intérêt à avoir un local identifié. Il a constaté qu'un bâtiment (proche de chez lui) était vacant.

Après différents échanges, il s'avère que ce local correspondrait à son attente.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une solution d'attente, puisque les locaux commerciaux en centre-bourg ne seront disponibles qu'après la construction du pôle paramédical sur le site de Bon Secours.

Mme le Maire propose donc au Conseil de louer à M. BRECHET, l'ancien "Atlantic Bar", en établissant un bail précaire (ce local n'a pas une vocation à un usage pérenne de commerce...).

Mme le Maire propose d'une part, de fixer le loyer à la somme de 300 € par mois (charges non comprises), et d'autre part, d'accorder une gratuité d'occupation jusqu'au mois de septembre, afin de lui permettre d'effectuer une remise en état à sa convenance (nettoyage, entretien, peinture...).

Ainsi, le bail débiterait le 1^{er} octobre, pour une durée de 2 ans, et ensuite, il pourra revenir dans le centre-bourg.

Divers commentaires interviennent.

M. BOZEC : si cela lui convient, pourquoi ne pas le laisser dans ce local (rue Nationale) ?...

Mme DUPUY dit que ce n'est pas très bien situé.

Mme le Maire précise que le devenir de ce bâtiment va aussi dépendre de celui de la boucherie...

M. BOZEC suggère d'indiquer la superficie du local dans la délibération, et aussi préciser que l'étage n'est pas inclus dans le bail ajoute M. BAUDRY...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de louer le bâtiment anciennement "Atlantic Bar" à la SARL Cronos Informatique,
- adopte les propositions sus-indiquées.

Avenant au marché "travaux de voirie rue de la Cantine" – décision du Maire – information

M. DANO, Adjoint à la voirie, rappelle que Mme le Maire est autorisée à signer les marchés ou les conventions jusqu'à hauteur de 10 000 €

Les travaux d'aménagement de voirie rue de la Cantine ont fait l'objet d'un marché.

Cependant, des travaux supplémentaires ont été nécessaires sur le réseau d'eaux pluviales.

En effet, la nappe phréatique n'est pas située en profondeur ; le réseau d'eaux pluviales est donc enterré relativement assez près de la chaussée, et il a fallu que les tuyaux soient renforcés et très résistants (du CR 16 à la place du CR 8).

Mme le Maire a donc signé un avenant au marché, qui s'élève à la somme de 7.839,85 € HT, correspondant à ce supplément.

M. DANO fait part de cette information au Conseil, matérialisée sous forme de "décision du Maire".

Convention pour le balayage des rues de la zone artisanale des Mandeliers (avec la Communauté de Communes)

M. DANO, Adjoint à la voirie, rappelle la délibération prise en janvier 2015 pour charger la COVED de continuer le balayage des rues de la Commune, convention d'une durée d'un an.

Cette année, nous avons mandaté l'Entreprise BODIN Assainissement pour effectuer cette prestation.

Par ailleurs, la Commune a décidé de faire procéder au balayage des rues communales de la zone artisanale des Mandeliers, soit 2.404 mètres (rue du Parc d'Activités, rue de la Version, rue des Marais Neufs, rue des Mandeliers).

Dans le même temps, la Communauté de Communes a souhaité mettre en place un balayage régulier des rues intercommunales (avec bordures-caniveaux) de cette zone, à savoir 1.424 mètres (rue de la Fassonnière, impasse de la Fassonnière, rue de Tranchard).

Arrivée de M. Christian BONNEAU (19h25).

Pour faciliter la procédure, La Guérinière sera le maître d'ouvrage (calendrier, service fait, facturation...) et la Communauté de Communes remboursera le coût d'entretien de ses voies.

Mme le Maire évoque l'éclairage public de la zone qui dépend désormais de la Communauté de Communes, et le souhait que toutes les rues de la zone artisanale deviennent intercommunales.

M. DANO précise que pour l'avenir, un marché sera établi sur 3 ans, stipulant toutes les modalités.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'établir une convention, avec la Communauté de Communes, pour le balayage des rues communales et intercommunales de la zone artisanale des Mandeliers.

Informations diverses

- Ce soir (15 juin) à la Barre de Monts à 21 h (et non 20 h) conférence sur les publics migratoires Européens ;
- Vendredi 17 juin : vernissage de l'exposition des œuvres d'Antoine BUGEON au Musée ;
- Ce week-end 18-19 juin : Eclats d'Arts ;
- Mardi 21 juin à 19 h : fête de la Musique ;
- Vendredi 24 juin : fête des Voisins ;
- Mardi 28 juin : Carisport ;
- Prochaine réunion de Conseil : le 12 juillet (il n'y en aura pas fin juin et pas fin juillet) ;
- Exposition itinérante sur le parc éolien à la Mairie du 8 au 12 août prochain ;
- La déconstruction de Bon Secours se termine... ;
- Le planning (à jour) des animations /manifestations de cet été est remis aux élus.